

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



Fonds de financement de la transition énergétique Annexe n°1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier du 12 octobre 2015

Entre

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

L'établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont représenté par son Directeur Général Monsieur Thierry FEBVAY, ci-après désigné « le Bénéficiaire »,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015.

Vu la convention particulière d'appui financier signée le 12 octobre 2015

* * *

Article 1 - Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de préciser les nouvelles actions portées par L'établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont, subventionnées par le fonds de financement de la transition énergétique pour un montant complémentaire de 450 000 euros.

Article 2 -montant de l'appui financier

Le premier paragraphe de l'article 4 de la convention particulière d'appui financier signée le 12 octobre 2015 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 700 000 euros, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. »

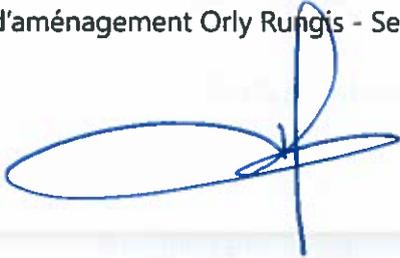
L'annexe 2 de la convention particulière d'appui financier signée le 12 octobre 2015 est modifiée en conséquence telle qu'annexée au présent avenant.



Fait à Paris, le

22 JUIN. 2017.

Le Directeur Général de L'établissement public
d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont,



Thierry FEBVAY

La Ministre de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie, chargée des Relations
internationales sur le climat,



Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Ademe,



Nadia BOEGLIN
Directrice Exécutive adjointe
Action Territoriale



Annexe 2 : Programme d'actions

Convention TEPCV-094-2015-234 du 12 octobre 2015 et avenant n°1

Action 1 (cf convention initiale du 12 octobre 2015)

Intitulé de l'action 1 :

Concevoir des espaces publics contributifs de la Transition Energétique et Ecologique

Axe d'intervention :

- 1) Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- 2) Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- 5) Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

Nature de l'action : Investissements

Description de l'action :

L'aménagement de la ZAC Seine Gare Vitry à Vitry-sur-Seine démarre par l'ouverture à la rentrée 2017 d'un collège réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Val de Marne.



Vue aérienne de la ZAC Seine Gare Vitry

Afin d'accompagner la livraison de cet équipement, l'EPA ORSA amorce la réalisation des espaces publics du quartier Seine Cavell. Ces premiers travaux, qui préfigureront ce futur quartier, s'inscrivent dans une cohérence globale à l'échelle de la ZAC d'un aménagement durable renouvelant le tissu urbain existant, à dominante industrielle, afin d'y développer un véritable morceau de ville mixte, agréable à vivre et respectueux de l'environnement.





Exemple d'espaces publics actuels du secteur Seine Cavell

Grâce à l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », les nouveaux espaces publics réalisés autour du collège constitueront un bouquet d'interventions au sein duquel chaque brique contribue à la transition énergétique et écologique avec :

- des espaces publics limitant les émissions de gaz à effet de serre en favorisant les mobilités actives grâce à des pistes cyclables confortables, du stationnement pour les vélos, des sentes et des places piétonnes ;
- des espaces publics moins énergivores grâce à un éclairage public plus économe ;
- des espaces publics luttant contre les îlots de chaleur grâce au développement de la végétalisation et la mise en place d'un assainissement alternatif des eaux pluviales.



Les espaces publics aux alentours du collège Édith Cavell



Justification de l'action :

Il s'agit d'une action prioritaire pour la ville de Vitry. Elle permettra de favoriser la marche et le vélo, mais également de contribuer au report modal depuis la gare du RER C. Par la création de pistes cyclables et de stationnements vélo notamment, ces espaces publics participeront à l'atteinte des grands objectifs régionaux fixés par le PDUIF (augmentation de 10 % des déplacements en modes actifs) et le SRCAE (réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre).

Gouvernance : EPA ORSA, CG94, Ville de Vitry

Calendrier de réalisation :

Démarrage des travaux début 2017 pour une livraison septembre 2017

Animation prévue :

Un dispositif de communication autour du chantier sera mis en place avec de l'information aux riverains, aux entreprises et aux parents d'élèves par l'intermédiaire de réunions, de diffusion de bulletins d'information et l'installation d'une signalétique adaptée.

Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Les objectifs ne sont pas encore chiffrés mais seront précisés à l'avancée des études. L'outil d'évaluation mis en place par l'EPA ORSA permettra de mesurer à l'échelle de l'opération que les effets produits sont en adéquation avec les objectifs déterminés, grâce à l'indicateur mesurant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que celui relatif à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Budget prévisionnel de l'action 1	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Pistes cyclables et stationnements vélo	76 300 €
Éclairage public assuré par des matériels équipés de sources leds et permettant l'abaissement du niveau d'éclairage au cœur de la nuit	174 510 €
Végétalisation avec la création d'un jardin et la plantation d'arbres d'alignement afin de relier deux corridors de biodiversité, les berges de Seine et les emprises ferroviaires, par la rue Albrecht	61 690 €
Total	312 500 €



PLAN DE FINANCEMENT Action 1			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 1 EPA ORSA dont :	312 500 € dont :		
Pistes cyclables et stationnements vélos	76 300 €	Programme TEPCV (80 %)	61 040 €
		Autofinancement	15 260 €
Eclairage public	174 510 €	Programme TEPCV (80 %)	139 608 €
		Autofinancement	34 902 €
Végétalisation	61 690 €	Programme TEPCV (80 %)	49 352 €
		Autofinancement	12 338 €
Total HT	312 500 €	Total HT	312 500 € dont : Programme TEPCV : 250 000€ Autofinancement : 62 500 €

Référent en charge du programme d'actions : Adrien DURIEUX



Action 2

Intitulé de l'action :

Développement d'un système d'éclairage public économe et durable (LED) contributif de la transition énergétique, et de larges plantations arborées impactant positivement le bilan carbone (éco-quartier des portes d'Orly à Chevilly-Larue)

Axes d'intervention :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

Nature de l'action : Investissement

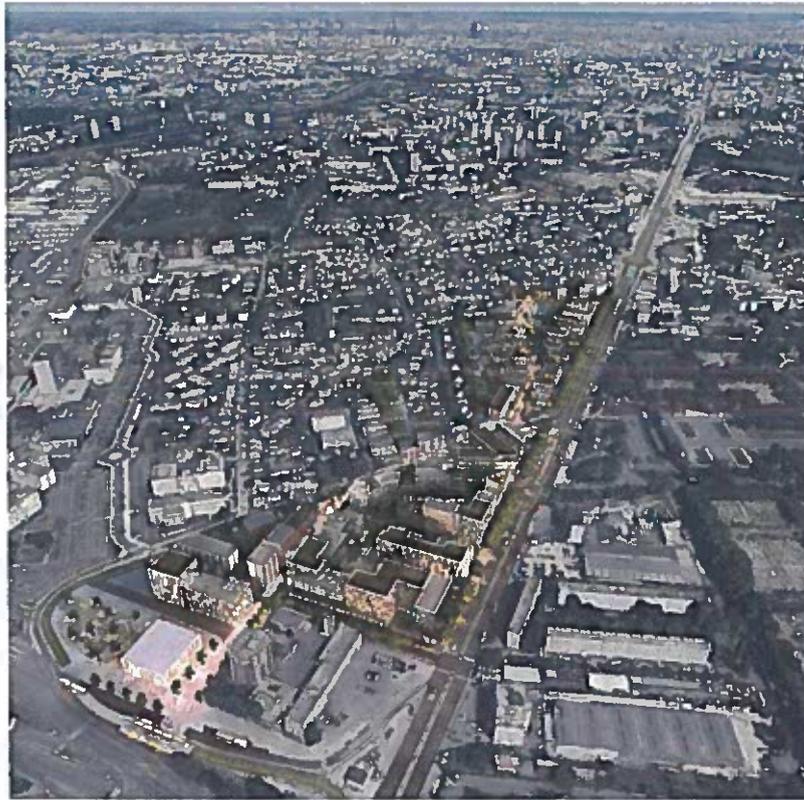
Description de l'action :

L'action prend place au sein de l'éco-quartier des portes d'Orly, à Chevilly-Larue.



Périmètre singulier dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National « Orly-Rungis Seine-Amont », l'éco-quartier des Portes d'Orly (composé des ZAC Anatole France (6 ha) et Triangle des Meuniers (4 ha)) pose de façon particulièrement volontariste la démarche de transition écologique et énergétique. Il s'agit d'un territoire actif et équipé, qui entretient une relation très étroite avec Paris et la région Île-de-France, et qui ne cesse d'évoluer en vue de devenir une véritable épine dorsale du pôle Orly-Rungis. Le site se limite à l'est par la RD7 et à l'ouest par le tissu pavillonnaire de la ville de Chevilly-Larue. L'opération s'inscrit dans un prolongement d'actions de reconquête urbaine engagées par la ville, tout au long de l'axe RD7. L'enjeu est aujourd'hui d'intégrer l'éco-quartier dans cette dynamique.





Cette action s'inscrit dans une démarche très ancrée en matière énergétique et environnementale. Car si les économies d'énergie se veulent d'envergure dans le domaine public, les bâtiments (BBC et à énergie positive) participeront à l'atteinte d'objectifs ambitieux pour l'ensemble du quartier. De larges plantations arborées, le recours à la géothermie et aux éco-matériaux limiteront de fait l'utilisation des ressources et l'empreinte carbone. L'eau de pluie, enfin, sera récupérée et réutilisée pour l'arrosage grâce à un système de noues, et de bassins de rétention enterrés. La mixité sociale et fonctionnelle sera également de mise (opération mixte de logements et bureaux) et s'appuiera sur une grande qualité paysagère et architecturale, et une large gamme d'espaces partagés fédérateurs favorisant l'usage de modes de déplacements non polluants.

Justification de l'action :

Soucieux d'apporter à l'éco-quartier des portes d'Orly l'ensemble des éléments nécessaires à l'atteinte de grands objectifs en termes de performance environnementale et énergétique, la ville de Chevilly-Larue et l'EPA ORSA posent cette action comme un préalable nécessaire, sur chacune des deux ZAC constituant l'opération. Le dispositif d'aide « TEPCV », véritable levier au service de la transition énergétique et de la croissance verte, permettra d'accélérer la mise en œuvre de cette action, et de l'augmenter pour aboutir à un Ecoquartier exemplaire.

Les plantations arborées qui accompagneront le réaménagement des espaces publics amélioreront pour leur part, et de façon notable, le bilan carbone, accentué par la proximité avec la RD7. Elles s'inscriront, ainsi, durablement dans la transition écologique du quartier. Outre un large mail structurant et piétonnier, qui accueillera l'essentiel des plantations sur la ZAC Anatole France, un square planté sera réalisé sur la ZAC du Triangle des Meuniers.



La ville de Chevilly-Larue, gestionnaire à terme de ces espaces, s'est engagée dans une démarche « zéro phyto » et n'utilise plus de pesticides pour entretenir ses espaces verts. Cette action est fléchée au sein de son agenda 21.

Gouvernance : EPA ORSA / Ville de Chevilly-Larue

Calendrier de réalisation :

Démarrage prévu : janvier 2017

1^{ère} livraisons prévues : fin 2017

Animation prévue et description des effets attendus :

Les habitants seront informés via les publications municipales, les panneaux de chantier, sites internet, actions de communication locales, notamment via un projet de jardin itinérant. Le soutien par l'appel à projets TEPCV donnera, par ailleurs, une visibilité accrue à cette action, et à l'ensemble de l'éco-quartier des portes d'Orly.

Outre une diminution notable de la consommation d'énergie dans l'espace public, cette action permettra d'aboutir à un éclairage plus qualitatif. Des économies non négligeables pourront également être dégagées via des frais de maintenance considérablement restreints (la durée de vie des ampoules LED étant de 50 000 à 70 000 heures, contre seulement 16 000 heures pour des ampoules classiques type SHP). La solution LED permettra par ailleurs, de réaliser une économie d'énergie d'environ 33 % par rapport à une solution SHP (système actuel). D'une consommation actuelle de 37 302 kWh sur l'ensemble de l'écoquartier, l'objectif est de passer à une consommation de 24 838 kWh avec le système LED. À noter que la Ville de Chevilly-Larue s'est engagée à améliorer la performance énergétique de son patrimoine, au sein de son agenda 21.

Enfin, le bilan carbone sera très nettement impacté par une présence arborée importante qui captera à large échelle le CO₂ émis par les circulations automobiles essentiellement concentrées du côté de la RD7 et dans les secteurs urbains alentours.

Un outil d'évaluation élaboré par l'EPA ORSA permettra de mesurer les impacts réels de cette action sur l'environnement, via des indicateurs spécifiques tels que « réduction des émissions de gaz à effet de serre », « réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain », et « consommation d'énergie dans l'espace public ».



Budget prévisionnel de l'action 2	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Equipement d'éclairage économe (LED) – ZAC Anatole France	126 253 euros HT
Equipement d'éclairage économe (LED) – ZAC du Triangle des Meuniers	135 170 euros HT
Plantations Arborées et arbustives (sur le mail piéton) – ZAC Anatole France	179 077 euros HT
Plantations square linéaire – ZAC du Triangle des Meuniers	52 000 euros HT
Total	492 500 euros HT

PLAN DE FINANCEMENT Action 2			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
- Equipement d'éclairage économe (LED) – ZAC Anatole France	126 253€	Programme TEPCV (80 %)	101 002€
		Autofinancement	25 251€
- Equipement d'éclairage économe (LED) – ZAC du Triangle des Meuniers	135 170€	Programme TEPCV (80 %)	108 136€
		Autofinancement	27 034€
- Plantations arborées et arbustives (sur mail piéton) – ZAC Anatole France	179 077€	Programme TEPCV (80 %)	143 261€
		Autofinancement	35 816€
- Plantations square linéaire – ZAC du Triangle des Meuniers	52 000€	Programme TEPCV (80 %)	41 600€
		Autofinancement	10 400€
Total HT	492 500€	Total HT	492 500 €
		Dont :	
		Programme TEPCV	394 000 €
		Autofinancement	98 500 €



Action 3

Intitulé de l'action :

Mise en œuvre d'un jardin partagé itinérant (éco-quartier des Portes d'Orly à Chevilly-Larue).

Axes d'intervention :

4. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écocitoyenneté, et mobilisation des acteurs locaux
5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

Nature de l'action : Investissement

Description de l'action :

En cours de travaux, l'éco-quartier des portes d'Orly comprend la ZAC des Meuniers (4,5 ha), et la ZAC Anatole France (6 ha). C'est sur cette dernière que l'action de jardin partagé itinérant prendra place.

Compte tenu des spécificités de l'éco-quartier, il a semblé essentiel à l'EPA ORSA, en accord avec la ville de Chevilly-Larue, de communiquer auprès des habitants en les intégrant de façon innovante et le plus durablement possible à une partie du projet, en l'occurrence la conception d'un espace vert productif itinérant. Ce jardin partagé sera constitué d'éléments mobiles, et se déplacera de parcelles disponibles en parcelles disponibles, au fur et à mesure de l'état d'avancement du chantier (démolition/libération des sols/mise à disposition des emprises avant reconstruction), pour au final être pérennisé sur une parcelle réservée à cet effet.

L'innovation réside dans la mise en place d'un nouveau mode de concertation et d'association des habitants. Les réunions publiques sont un lieu d'échange, ouvert à tous, où chacun est libre de s'exprimer. Mais la réalité montre que c'est le plus souvent une minorité qui s'y investit. Le présent projet se veut le plus fédérateur possible, s'ouvrant à toute tranche d'âge et toute catégorie sociale. L'objectif consiste à intégrer des personnes peu familiarisées avec les thématiques écologiques et la participation citoyenne, en venant vers elle, à travers des formes renouvelées.

Localement, 1 250 personnes pourraient être directement concernées par le projet (800 personnes vivant actuellement dans la résidence Anatole France, et 450 personnes vivant actuellement dans la résidence ADEF). Cette action est d'ailleurs inscrite dans la convention de Gestion Urbaine de Proximité de la Cité Anatole France élaborée entre Valophis, l'EPA ORSA, la Ville et les Habitants.

Une fois la dernière pierre posée, le jardin prendra définitivement place au sein du quartier, et sera le lieu où l'ensemble des activités exercées au cours du chantier (Cf. ci-dessous) pourront être pérennisées, diversifiées, renforcées par de nouvelles idées émanant de la construction collective.

Le collectif « pied à terre » sera missionné pour accompagner l'EPA ORSA dans cette démarche. Cette mission se fera en étroite collaboration avec SA PAYSAGE, paysagiste de la ZAC chargée des études de conception du jardin temporaire.



Les trois principales thématiques sont :

1. Une sensibilisation écologique et environnementale :
 - Encourager la pratique individuelle et collective du jardinage ;
 - Sensibiliser à des méthodes raisonnées et respectueuses de l'environnement ;
 - Ancrer l'écologie au quotidien, au-delà de l'action même du jardinage.
2. L'éducation et l'écocitoyenneté :
 - Favoriser l'éducation au respect de l'environnement ;
 - Promouvoir l'écocitoyenneté via un plan d'actions en faveur du développement durable ;
 - Encourager les plus jeunes à s'investir dans l'élaboration des actions.
3. La valorisation des espaces verts :
 - Donner une spécificité aux espaces verts itinérants, en les rendant plus fédérateurs (ateliers de jardinage partagés, fêtes et échanges) ;
 - Installer des composteurs et impliquer les habitants dans leur utilisation et leur suivi ;
 - Diversifier la trame verte par l'implantation de nouvelles essences, correspondant à la biodiversité locale ;
 - Reconquérir et revaloriser certains espaces en cours de travaux.

Enfin, un point d'importance réside dans le fait que c'est ici le projet, porté par un collectif missionné pour l'occasion, qui viendra à la rencontre des habitants, et non pas l'inverse qui est généralement constaté dans les autres modes de concertation plus répandus.

Justification de l'action :

Organisation du jardin



Projet : Jardins éphémères du quartier Anatole France - Chevilly Larue
Phase : Avant projet
EPA Orly-Margis Seine Nord - Imp. DRIR 14-18, avenue Jean Jaurès 94800 Chevilly-Larue - Tél : 01 45 53 00 00
Association Pied à Terre - 18, rue Beval 75011 Paris - piedaterre@icf.fr

0 5 10 20m
Echelle : 1/500e



La réussite d'une transition écologique passant en grande partie par l'écocitoyenneté et l'éducation à l'environnement, il apparaît nécessaire à l'EPA ORSA de porter, en complément d'opérations de plus grande ampleur visant la performance énergétique et la préservation environnementale (actions 1 et 2), une action collective et fédératrice complémentaire, qui vise à renforcer les liens que les habitants seront plus à même de tisser avec leur lieu de vie. L'association et l'implication amont des habitants à la construction de leur espace de vie futur, seront, de fait, un réel gage de réussite et de pérennité de l'éco-quartier. La démarche TEPCV, qui fait du triptyque « écocitoyenneté/promotion de l'éducation à l'environnement/mobilisation des acteurs locaux » l'un des 6 axes d'intervention prioritaire, permettra de faire émerger une action hautement fédératrice qui, sans son aide, n'aurait pu voir le jour. L'enjeu est d'autant plus fort que l'ensemble de l'opération est engagée dans un processus de labellisation « Ecoquartiers ». La participation citoyenne, sur la thématique écologique constitue un réel gage de qualité pour ce futur quartier.

Activités de plantations, sensibilisation des plus jeunes, et distribution d'herbes aromatiques au sein du quartier



Calendrier de réalisation :

Démarrage 2016 (durée contractuelle de 2 ans, renouvelable)

L'action se déroulera en plusieurs étapes :

- Lancement des études par le collectif Pied à Terre
- Travaux de préparation du terrain par l'entreprise missionnée par l'EPA ORSA
- Mise à disposition de l'emprise à titre précaire auprès du collectif Pied à Terre
- Présentation du projet aux habitants
- Collecte de matériaux, ateliers de recyclage/ transformation des futurs éléments du jardin
- Réalisation des circulations puis des caisses, des plateaux de culture des végétaux
- Création de conduites d'eau visant à irriguer les plantations
- Ateliers de jardinage. Installations et entretien. Événements saisonniers
- Démontage du jardin, transplantation des plantes et déménagement vers le terrain suivant
- Mise en place définitive du jardin, en tant que jardin temporaire, au nord de la ZAC.

Animation prévue et description des effets attendus :

L'action se veut fortement fédératrice via une animation diversifiée :

- Des ateliers de construction (bacs mobiles, bancs, cabanes à oiseaux), de jardinage (plantation, boutures, semis), de récolte, et la gestion d'un bac à compost.
- La distribution d'herbes aromatiques produites au sein du jardin itinérant, à l'ensemble du quartier et au-delà via des serres mobiles (transportables par vélos).
- La participation des habitants à la conception d'une barrière écologique (faite en matériaux écologiques) qui, implantée le long de la RD7, permettra de protéger le quartier des nuisances sonores et sera un support de communication de l'éco-quartier.
- L'organisation de moments conviviaux pour ponctuer le projet (implantation sur nouvelle parcelle, séances de récoltes, accueil de nouveaux participants...).

Le projet vise à renforcer les liens sociaux, à faire prendre conscience aux habitants de leur rôle et de leur marge de manœuvre dans la conception d'un espace écologique partagé. En développant de nouvelles pratiques, en leur transmettant un intérêt pour les questions d'ordre écologique, et un nouveau rapport à l'espace, ils seront plus à même d'adapter leurs habitudes quotidiennes avec la question environnementale. La réussite du projet tiendra en grande partie dans l'intégration des participants à l'ensemble du processus : construction des éléments du projet, plantation, entretien, et récolte, puis vente/distribution de leurs productions à échelle plus large (zones de parcours à définir).



Budget prévisionnel de l'action 3	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Conception du jardin itinérant (dont études)	18 630 €
Réalisation du jardin itinérant	51 370 €
Total	70 000 €

PLAN DE FINANCEMENT Action 3			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
- Conception du jardin itinérant	18 630€	Programme TEPCV (80 %)	14 904€
		Autofinancement	3 726€
- Réalisation du jardin itinérant	51 370€	Programme TEPCV (80 %)	41 096€
		Autofinancement	10 274€
Total HT	70 000€	Total HT	70 000€
		Dont :	
		Sous total programme TEPCV	56 000€
		Autofinancement	14 000€



PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 1 - Concevoir des espaces publics contributifs de la Transition Energétique et Ecologique	312 500 €	Programme TEPCV (80 %)	250 000 €
		Autofinancement	62 500 €
Action 2 - Développement d'un système d'éclairage public économe et durable (LED) contributif de la transition énergétique, et de larges plantations arborées impactant positivement le bilan carbone (éco-quartier des portes d'Orly à Chevilly-Larue) (avenant)	492 500 €	Programme TEPCV (80 %) (avenant)	394 000 €
		Autofinancement (avenant)	98 500 €
Action 3 - Mise en œuvre d'un jardin partagé itinérant (éco-quartier des Portes d'Orly à Chevilly-Larue) (avenant)	70 000 €	Programme TEPCV (80 %) (avenant)	56 000 €
		Autofinancement (avenant)	14 000 €
Total HT	875 000 €	Total HT	875 000 €
		Dont :	
		Sous total programme TEPCV	700 000 €
		Autofinancement	175 000 €



